

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1784>



Colloque Collèges ruraux

Compte-rendu

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Stages syndicaux - Colloque "Collèges ruraux : égalité et territoires" -



Publication date: dimanche 3 décembre 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le colloque organisé par la FSU et le SNES Nièvre a été l'occasion d'approfondir la réflexion sur cette question.

La matinée a été consacrée au bilan de l'enquête collèges ruraux organisée par la FSU dans la Nièvre auprès des enseignants de ces établissements et au fonctionnement pédagogique et administratif de ces établissements.

L'enquête et les participants ont souligné les avantages des petites structures :

- intégration plus facile des élèves,
- meilleur suivi,
- bonne connaissance des élèves par les équipes,
- temps de transport convenables grâce à une bonne couverture territoriale.

Mais certains inconvénients ont été pointés :

- offre de formation parfois restreinte (par exemple en langues),
- manque d'émulation et d'ouverture sur le monde,
- difficultés de travail pour les professeurs en raison de nombreux services incomplets et/ou à cheval sur plusieurs établissements.

L'enquête faisait apparaître d'une part que les personnels des collèges ruraux jugeaient que les inconvénients ne l'emportaient pas sur les avantages et que même jusqu'à une taille très réduite (4 classes), le maintien d'un établissement était préférable à sa fermeture, mais qu'il fallait trouver des solutions pour les problèmes soulevés en particulier pour les services à cheval sur plusieurs établissements qui nuisent fortement à la possibilité de s'investir dans leur établissement des professeurs.



Puis, **Claudie Martens, co-secrétaire générale du SNES national**, a souligné que la question des collèges ruraux ne concernait qu'une **minorité très faible des établissements publics**, localisés principalement dans quelques régions. Qu'ils posaient les questions d'un **service public de qualité et accessible à tous**. Que le respect de ces deux exigences passait nécessairement par l'acceptation de coûts financiers supplémentaires pour la Nation, mais que cela ne suffirait pas, que la ruralité posait des problèmes spécifiques, et que la plupart du temps, il n'existait de solution qu'au cas par cas. Sans être systématiquement opposée à toute fermeture, C. Martens soulignait enfin que la question des établissements ruraux débordait les questions pédagogiques pour intéresser l'ensemble des problématiques de l'aménagement du territoire.

Compte-rendu

Le discussion a fait apparaître que points positifs et points négatifs constituaient le plus souvent les deux faces d'une même médaille, que le manque d'ouverture culturelle devait être largement relativisé, que les « performances scolaires » des collèges ruraux étaient à la fois mal connues, vraisemblablement comparables à la moyenne nationale, et, en tous les cas, que les différences ne semblaient pas significatives. Mais aussi que la problématique rurale, en dépit des cas particuliers, obéissait bien à des règles spécifiques nécessitant de fédérer les luttes et les réponses (avis défendu en particulier par le **collectif des lycées ruraux** dont certains membres étaient présents). Enfin, que dans le cadre des politiques libérales actuelles, tant au niveau national qu'européen, la ruralité faisait figure de variable d'ajustement des politiques budgétaires. Le cas du département des Ardennes, traité plus en détail dans l'après midi, apparaissant emblématique à cet égard.



L'après midi a permis à **Monsieur Jean-Paul Diry** professeur à l'**Université de Clermont Ferrand**, d'expliquer qu'avec les moyens de transports actuels la vie en zone rurale s'organise au niveau d'un "bassin de vie" regroupant plusieurs communes autour d'un bourg-centre (souvent le chef lieu de canton) - phénomène renforcé et/ou accompagné par la mise en place, très imparfaite, des intercommunalités-, et de montrer l'importance de la question des collèges ruraux pour les bourg-centres dans une perspective d'aménagement du territoire et de nouvelles aménités du rural, aménités réelles ou ressenties, qui expliquent que, de 1975 à 2000, les campagnes ont gagné plus de 2 millions d'habitants. Mouvement qui se poursuit et semble destiné à s'amplifier.

Or, le collège constitue un des éléments essentiels pour les bourgs-centre, au coeur de ces « bassins de vie » qui sont aujourd'hui la maille de base de l'espace rural, au même titre que les autres services : médecin, commerces, poste,... . Pas de collège, c'est aucune chance pour les territoires ruraux, pénalisés par l'éloignement du service, d'attirer des populations nouvelles. Au contraire, c'est même la certitude de voir partir celles qui sont encore sur place. D'autre part, l'arrivée de populations nouvelles d'origines très diverses fait que les territoires ruraux ressemblent sociologiquement de plus en plus à la société dans son ensemble.

Défendre les collèges ruraux c'est donc ajouter au cadre revendicatif syndical une vision argumentée de l'aménagement qui permette d'associer tous les acteurs du territoire en complémentarité : enseignants, citoyens et élus !

La discussion fait ensuite ressortir avec plus de force que le matin la question de l'égalité territoriale, des conséquences négatives des choix politiques libéraux, de l'absence de péréquation financière entre les territoires. L'importance du numérique et du haut débit pour le développement des territoires ruraux fait aussi consensus, mais leur utilisation en collège comme remède à la faiblesse de l'offre de formation suscite de nombreuses réserves : l'essentiel reste l'enseignant devant sa classe, par contre, il semble constituer un bon moyen d'ouverture sur le monde.

La discussion fait apparaître le lien entre les problématiques des lycées ruraux et des collèges ruraux, les lycées ruraux étant des éléments essentiels au niveau des pays, avec l'hôpital par exemple.

Dans les deux cas, le maintien d'établissements dans de bonnes conditions de fonctionnement (en renonçant à

certaines services partagés notamment) nécessite une politique volontariste et a un coût. Ce coût ne doit en aucun cas être "payé" par les établissements urbains, mais doit être pris en charge au titre de l'aménagement du territoire, par un budget supplémentaire.



Enfin, les représentants du SNES des Ardennes décrivent leurs luttes contre les fermetures de collèges en 2005-2006, luttes qui, parfois avec des débordements de la population excédée par les arguments purement financiers de l'IA et du conseil général, ont permis de limiter les dégâts sans pour autant assurer la viabilité à long terme de ces établissements.

La journée a été féconde et a permis de poser problèmes et enjeux. Mais réponses et solutions restent encore à l'état de pistes. Ce colloque doit constituer un point de départ pour réflexion et action, non un point final.



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré